

Annette BECKER

Penser et nommer les génocides : Raphaël Lemkin.

En 1941, un juriste polonais ayant trouvé asile aux Etats-Unis, Raphaël Lemkin, prend connaissance du discours radiophonique prononcé le 24 août par Churchill, deux mois après l'invasion de l'URSS : « L'agresseur se comporte avec une cruauté extraordinaire. Au fur et à mesure que les armées avancent, des districts entiers sont exterminés. Des dizaines de milliers d'exécutions – littéralement des dizaines de milliers – sont perpétrées par les unités de police allemandes.¹ (...) Nous sommes en présence d'un crime qui n'a pas de nom. » Raphaël Lemkin allait donner un nom à ce crime, celui de génocide. Ce juriste polyglotte, ancien étudiant en linguistique a créé en 1943 un barbarisme au double radical grec (*genos*) et latin (*occidere*). Le barbarisme est bien adapté à ce concept, que Lemkin appelle parfois « barbarisme de masse. »² En revanche il a rejeté « meurtre de masse » et « meurtre de toute une nation » ou *Völkermord*, qui avaient été utilisés depuis le début du siècle pour décrire l'extermination des Hereros et des Namas (1904) puis des Arméniens (1915). On comprend que l'univers des Grecs et des Romains et leurs langues mortes aient été préférés à l'allemand au moment où ses locuteurs nazis exterminaient les Juifs et leur langue en Europe orientale, le yiddish.

¹ Il s'agit des Einsatzgruppen sur lesquels Churchill a des informations très précises puisque les Britanniques ont percé en juillet le code *Enigma* et lisent les rapports de tueries.

² Raphael Lemkin, « Le crime de génocide », *La Documentation Française*, 24 septembre 1946.

Lemkin est mort en août 1959, amer et oublié. Pourtant, il avait réussi dès 1946 à obtenir un vote des Nations Unies sur le mot génocide puis à leur faire adopter à Paris en décembre 1948 la « Convention internationale sur la prévention et la punition du crime de génocide ». Mais il avait échoué à la faire ratifier par de nombreux Etats, dont son pays d'adoption, les Etats-Unis.

Si le mot génocide a été long à pénétrer le vocabulaire mondial, il l'a tellement envahi depuis deux décennies que certains chercheurs en sciences sociales en viennent à ne plus vouloir l'utiliser pour en fuir les dérives idéologiques et politiques. Mais le nom et l'oeuvre de Lemkin continuent paradoxalement à rester quasi inconnus. Il a voué sa vie à dénoncer ce qu'il appelait « le mal » (*evil*) de l'extermination, écrit depuis les années vingt des milliers de pages de réflexion juridique et morale, renoncé à toute vie personnelle, et trouvé un terme unique pour définir deux types distincts de crimes et de criminalités, meurtre de masse et ethnocide. Lemkin nous permet de saisir la spécificité des génocides du XX^{ème} siècle par rapport aux massacres de l'histoire : la mort n'y est plus un moyen mais une fin en soi.

Raphaël Lemkin (1900-1959), né juif dans un village de la Russie tsariste devenu polonais en 1918, commença à étudier la philologie puis se dirigea vers le droit. Dans son autobiographie, *Totally Unofficial*,³ il rappelle qu'il avait été passionné très jeune par les récits qui lui parvenaient de l'extermination de minorités raciales,

³ Archives Lemkin de la *New York Public Library*, (ci après NYPL). Il en existe plusieurs versions et remaniements qui en rendent la lecture difficile. Edition en anglais et en français (Annette Becker et Anson Rabinbach), à paraître.

religieuses ou ethniques, de la lecture de *Quo Vadis* aux pogroms. Il dit aussi que c'est en 1921, pendant le procès à Berlin de l'Arménien Soghomon Tehlirian qui avait assassiné l'ex Grand Vizir Tallaat Pacha (l'un des responsables de l'extermination des Arméniens en 1915-1916) qu'il commença à se demander comment on pouvait juger celui qui avait tué un seul homme pour se venger alors que sa « victime » était responsable de la mort de centaines de milliers de ses coreligionnaires. Il allait passer le reste de sa vie à réfléchir à cette incohérence et à lutter pour que de tels crimes soient reconnus et puissent être jugés en tant que tels. Il tenait pour indispensable qu'une loi internationale fasse justice de tels crimes et non plus les seules victimes elles-mêmes, comme l'avait tenté Telhirian. C'est pourquoi il présenta, en 1933, à la conférence internationale de Madrid, un rapport sur la pénalisation des actions visant à la destruction et à l'oppression de populations, fondé sur sa connaissance des massacres, atrocités et crimes de guerres des années 1914-1918, dont l'extermination des Arméniens. Dans le livre où il invente le mot génocide, Il lie l'invention du mot aux pratiques nazies, au massacre des Arméniens, et à l'occupation de la Belgique et de la France du Nord pendant la Grande Guerre.⁴ Si « la pratique est ancienne, le mot est nouveau. » Cette invention linguistique se révèle indispensable parce que le « meurtre de masse (...) n'inclut pas le motif du crime, plus spécialement encore lorsque le but final du crime

⁴ *Axis Rule in Occupied Europe : Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress*, Carnegie Endowment for International Peace, 1944. Il est fort dommage que la récente édition en français ne reprenne pas les chapitres sur les politiques d'occupation, instrumentales pour comprendre la pensée de Lemkin. Raphaël Lemkin, *Qu'est-ce qu'un génocide ?* éditions du Rocher, 2008.

repose sur des considérations raciales, nationales et religieuses. »⁵

Lemkin n'a pas hésité à écrire et réécrire sa biographie pour prouver qu'il était l'homme providentiel grâce à qui un génocide avait pu se nommer, se penser et ne plus jamais se répéter. Il a brouillé la chronologie de son invention et a employé le mot dans des descriptions de phénomènes antérieurs à sa genèse. Surtout, il est resté vague sur l'intentionnalité et ses conséquences, sur l'élimination physique et/ou culturelle, sur la magnitude requise pour qu'un « meurtre de masse » devienne un génocide.

Quelles que soient son instrumentalisation personnelle de l'histoire, ses amalgames et ses confusions, Lemkin nous permet cependant d'avancer sur la compréhension de ce qui reste un des mystères de notre civilisation et de notre modernité, si capables de « démodernisation » et de « décivilisation. » Il permet de concevoir le génocide dans sa spécificité – le contexte historique de la mise en œuvre des crimes– et d'universalité : le désir d'éradiquer une partie de l'humanité.

Guerres mondiales et génocide

Lemkin mène sa réflexion à la fois en juriste, en historien, et autour de son expérience personnelle. Il a vécu les deux guerres mondiales, fait de la Deuxième la matrice et le matériau de son œuvre tout en montrant

⁵ « Le crime de génocide », *La Documentation Française, op.cit.*

que sans la Première rien ne serait arrivé. « J'ai lu dans l'histoire beaucoup d'exemples de telles exterminations. (...) L'histoire du Moyen Age et des temps présents est écrite avec les larmes et le sang des Juifs. Mais la question n'est pas celle des Juifs ou des Arabes, des catholiques, des protestants, des Bouddhistes, en bref de toutes les religions et les nationalités. Qui ne se rappelle pas les pogroms sous le Tsar, la destruction de 1,2 millions d'Arméniens en 1915 et qui oserait oublier la destruction de 6,7 millions de Juifs par Hitler ? Ce dernier exemple montre qu'un génocide est plus dangereux que la guerre. »⁶ Méthode Lemkin : un mélange d'observations et d'intuitions remarquables accompagnées d'exagérations, de généralisations et de pressions qui ont pu souvent irriter, tel son lobbying incessant pour que la Convention de 1948 soit ratifiée : « Cette convention est une affaire de conscience et une façon de tester notre relation au mal. Je sais bien qu'il fait très chaud en juillet pour travailler (...) Mais n'oublions pas que la moiteur de ce mois est moins insupportable que la température dans les fours d'Auschwitz et de Dachau et la chaleur meurtrière du désert d'Alep qui brûla à mort les corps de centaines de milliers de Chrétiens arméniens victimes du génocide de 1915. »⁷

Il est remarquable que les conclusions de Lemkin sur les rapports entre les deux guerres mondiales et les génocides rejoignent celles de l'historiographie contemporaine. Dès la Première Guerre mondiale, on avait qualifié l'annihilation des Arméniens de « crime

⁶ NYPL Microfilm 2, 1950. (Ma traduction pour tous les textes de la NYPL)

⁷ NYPL, Lettre de Lemkin au Methodist's Women Council, 26 Juillet 1950.

contre l'humanité », ce qui n'était pas incrimination juridique mais constatation vengeresse de la part des nations de l'Entente en guerre contre les Empires centraux et leur allié, l'Empire ottoman. Le 24 mai 1915, un mois après le déclenchement des déportations et des massacres, un télégramme a été envoyé par les trois ministres des Affaires Etrangères anglais, français et russe : « Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. (...) En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime Porte qu'ils tiendront personnellement responsables les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. » Les historiens contemporains ont prouvé que la « protection » des Arméniens par l'Entente et la dénonciation des crimes perpétrés contre eux est une arme à double détente : elle permet de préparer et de confirmer des objectifs stratégiques dans la région tout en dénonçant une fois de plus la barbarie des Allemands et celle de leurs alliés.⁸ Mais, au-delà, le massacre des Arméniens est interprété aujourd'hui comme le cas paradigmatique de la violence de guerre transformée en violence dans la guerre, le passage du crime de guerre au « crime contre l'humanité » et au génocide bien avant que le droit international ait raisonné en ces termes. Or, Lemkin avait déjà

⁸ Donald Bloxham, *The Great Game of Genocide, Imperialism, Nationalism, and the Destruction of the Ottoman Armenians*, Oxford University press, 2005. Annette Becker, « L'extermination des Arméniens, entre dénonciation, indifférence et oubli, de 1915 aux années vingt » in « Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide des Arméniens », *Revue D'histoire de la Shoah*, 2003.

intuitivement saisi la spécificité du sort des Arméniens en l'incluant dans le cadre plus général des violences « extrêmes » contre les civils, pogroms de guerre à l'est – comme celui de Bialystok en 1915 –déportations et travail forcé à l'ouest.⁹ Déjà il pressentait ce que la Deuxième Guerre mondiale prouverait et qu'il examinerait minutieusement dans *Axis Rule* : que l'extermination de groupes humains n'était pas une cruauté accidentelle mais l'essence même des politiques d'occupation.

Si brutalisation dans et par la Grande Guerre il y a bien eu – on ne peut que suivre les analyses de Georges Mosse sur la banalisation et l'intériorisation de la violence de guerre, qui permet d'accepter durablement tous ses aspects, même les plus paroxysmiques, et de les réfracter, de les réinvestir dans le champ politique de l'après-guerre– il reste de nombreux points obscurs dans le demi siècle qui a précédé la Shoah. Lemkin en insistant et sur l'extermination des Arméniens et sur l'importance des violences contre les civils occupés, déportés et mis au travail forcé pendant la Grande Guerre, montre une voie encore peu explorée. Il insiste aussi, même si plus marginalement sur les violences coloniales, en particulier sur les camps de concentration nés dans ce contexte, de Cuba à l'Afrique du Sud.

En 1949, Lemkin est interrogé dans une émission de la télévision américaine, il commente des images où des soldats ottomans à cheval pourchassent des

⁹ Centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre (ed.) *Vers la guerre totale, le tournant de 1914-1915*, Tallendier et Palmgrave, 2008.

Arméniens. « Des hommes à cheval. Qui ils sont n'a pas d'importance. Disons qu'il s'agit d'une cavalerie moderne aux ordres de ses chefs. Ils sont des chasseurs. Mais leur proie n'est pas un renard. Leur proie, ce sont des gens. Des victimes. Ce sont des Arméniens en Asie mineure. Cela pourrait être n'importe qui, n'importe où. Bien sûr cela comptait pour eux. Environ deux millions d'entre eux ont été chassés de chez eux pour périr dans le désert ou avant d'y arriver. »¹⁰

Le désastre annoncé et la mémoire morale.

Lemkin, prophète des génocides, « messenger de l'humanité »¹¹ au service des victimes est typiquement un « témoin moral » au sens forgé par Avishai Margolit¹² : il a perçu l'horreur du mal et connu les souffrances infligées. Il en est même un cas paradigmatique, ayant souffert du mal et ayant pris des risques pour en témoigner.

Cela ne l'empêche pas, au contraire, de chercher à comprendre le fonctionnement des actions des bourreaux, d'où ses études juridiques et son immense compilation des lois nazies d'occupation, sa façon de porter le témoignage. « Les cas de génocide dans l'histoire ont captivé mon imagination dès l'enfance (...) Je me suis identifié de plus en plus avec les souffrances des victimes. J'ai compris que la fonction de la mémoire

¹⁰ Programme d'une demi heure sur CBS récemment retrouvé. Je remercie chaleureusement Anson Rabinbach, mon complice en "génocidologie", de me l'avoir signalé. Les documents présentés à Lemkin ne sont pas précisément authentifiables, seule sa réponse nous intéresse ici. On peut remarquer que dans sa comparaison avec la chasse, Lemkin a été rejoint par les travaux les plus récents sur les génocides. Voir Christian Ingrao, *les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Perrin, 2006.

¹¹ *Totally Unofficial* (ci après T.U.)

¹² Avishai Margolit, *l'éthique du souvenir*, Climats, 2006.

n'est pas seulement d'enregistrer des événements passés mais de stimuler la conscience humaine. Bientôt des exemples contemporains de génocides ont suivi, tel le génocide des Arméniens. Il me parut très clair que la diversité des nations, des religions, des races, est essentielle à la civilisation car chacun de ces groupes a une mission à remplir et une contribution à faire en termes de culture. Détruire ces groupes c'est s'opposer à la volonté du Créateur et perturber l'harmonie spirituelle de l'humanité. »¹³ Lemkin se présente comme celui qui a eu la prémonition dans l'enfance de la catastrophe génocidaire, qui s'est mis au travail à l'âge adulte – celui de la fin de la Grande Guerre, il était né en 1900 – dont la mission intellectuelle déjà bien engagée rencontre la vie personnelle. Il y a de la tautologie dans sa reconstitution des faits, dans son insistance à prouver que son anticipation visionnaire l'a poussé à l'action intellectuelle dès avant la Seconde Guerre mondiale : « Quand j'ai conçu l'idée de mettre hors la loi le génocide, il m'était impossible de penser qu'il m'affecterait personnellement. » Et pourtant, Lemkin avait pensé ce que personne ne pensait possible de penser.

Son récit se fait déchirant quand il raconte la façon dont cette mort et ce deuil l'ont rejoint. Après s'être battu et avoir été blessé en 1939, il décide après la défaite de la Pologne de quitter son pays occupé. Il retourne alors voir ses parents pour les convaincre de s'exiler avec lui ; ils refusent de le suivre, de même qu'un boulanger très observant chez lequel il s'est réfugié dans sa fuite. Ce

¹³ T.U., *op.cit.*

Juif qui a survécu à la dure occupation allemande de la Première Guerre mondiale, ne peut évidemment prendre conscience de la nouveauté de la Deuxième, et tient à rester dans la fidélité à sa foi : « Nous Juifs sommes un peuple éternel. Nous ne pouvons pas être détruits. Nous pouvons seulement souffrir. »¹⁴ Lemkin, partagé entre l'admiration et l'incompréhension pour cette détermination reconstruit ce qu'il a pensé alors : « C'était comme aller à leurs funérailles alors qu'ils étaient encore en vie. Le meilleur de moi-même était en train de mourir et j'en étais parfaitement conscient. (...) Pendant la guerre, 49 membres de ma famille sont morts dans le Génocide, dont mes parents. (...) J'ai transformé mon désastre personnel en une force morale percutante. (...) N'était-ce pas la meilleure forme de gratitude pour ma mère, qui m'avait éveillé à l'idée de ces persécutions de graver un « pacte de génocide » en épitaphe sur sa tombe symbolique pour assurer qu'elle et tant de millions ne soient pas morts en vain ? J'ai décidé de faire de cette loi ma force, de mon travail un soulagement de mon chagrin. »¹⁵ Il multiplie les récits de rêves et de rêveries morbides, épouvanté par ses propres visions apocalyptiques, dans ce qu'on peut appeler à la fois un trauma, le sien, et un trauma déplacé, où il prend la place de toutes les victimes: « Je me vis moi même dans une procession d'affligés, suivant les corps de nations mortes. Etrange que je fusse à la fois parmi les endeuillés et les morts. (...) Dans toute l'Europe les Nazis écrivaient leur livre de mort avec le sang de mes frères. »¹⁶

¹⁴ T.U. *op.cit*

¹⁵ *Ibidem*

¹⁶ *Ibidem*

Lemkin crée précisément le mot génocide au nom des morts juifs, les siens. Mais il est persuadé qu'il ne peut faire son deuil individuel qu'au nom de toute l'humanité. Inventer le mot génocide c'est passer du personnel à l'universel. Pour ce faire, le juriste prend à témoin un historien. Il rapporte que sur la route de la Suède, en 1940, il a eu à Riga un dialogue avec l'historien juif Simon Doubnov analysant la situation « C'est étrange de constater que les initiatives prises par les dictateurs fascinent et même paralysent les hommes d'Etat des nations démocratiques qui les laissent accomplir leurs actions brutales. » Lemkin lui confie alors son plan « pour mettre hors la loi la destruction de peuples entiers. »

-Doubnov : il est évident que si tuer un homme est un crime, tuer des races et des peuples tout entiers doit être considéré comme un crime encore plus grand.

-Lemkin : le meurtre de tout un peuple doit être reconnu comme un crime international qui devrait être condamné non pas par une nation mais par le monde.

Un an plus tard, Doubnov assassiné par les Nazis aurait alors crié : « Ecrivez, écrivez, cela. C'est le testament d'un historien. »¹⁷ L'historien décrit par Lemkin est celui qui sait se battre contre le silence, la falsification, la négation. Lemkin pense qu'il ne peut le faire qu'avec l'aide des juristes. Il appartient à ces intellectuels d'Europe centrale qui se sont battus contre la barbarie par la création de nouvelles lois. Comme l'a bien vu Michael Ignatieff, ces intellectuels privés de demeure ont décidé de demeurer dans la loi¹⁸. Mais ils se

¹⁷ *Ibidem*

¹⁸ Michael Ignatieff, « The Danger of a World without Enemies. Lemkin's Word, » *The New Republic*, vol.224, n°9, February 26, 2001, 26-28.

heurtenant souvent à l'incompréhension et à la cécité du monde. C'est le cas de Lemkin.

« Est-ce que ce monde aveugle et silencieux se décidera à voir seulement quand il sera trop tard ? »¹⁹

Arrivé à Washington après un long périple, Lemkin prépare un memorandum pour Roosevelt en 1942. Il est très désappointé qu'il ne lui réponde que des semaines plus tard et lui demande de prendre patience. Il avait « comprimé les souffrances de millions de personnes, la terreur des nations, l'espoir d'être tiré de la mort en une page » comme on le lui avait recommandé, mais le Président des Etats-Unis ne semblait pas prendre la mesure du « crime des crimes » ; ou il ne le voulait pas. « Quand la corde est déjà enroulée autour du cou de la victime et la strangulation imminente le mot patience n'est-il pas une insulte à la raison et à la nature ? »²⁰

C'est alors qu'il se met à rédiger son livre *Axis Rule*, compilant les documents qu'il avait apportés de Pologne et continué à collecter en Suède et aux Etats-Unis. En 1942, il se fait le véritable Cassandre de la catastrophe, persuadé qu'il doit confronter le peuple américain à la réalité des meurtres. Il croit en l'opinion publique d'une démocratie, et il écrira plus tard son autobiographie aussi pour prouver son américanisation.

« L'impression d'une terrible conspiration du silence empoisonnait l'air (...) Il s'agissait d'un double meurtre, l'un perpétré par les Nazis, l'autre par les Alliés. (...) Le meurtre par le silence commença le jour où les premiers

¹⁹ Page isolée de *Totally Unofficial*

²⁰ *ibidem*.

rapports de Varsovie atteignirent Londres à la fin 1942. Deux ans jusque décembre 1944. Pas la moindre référence à la mort d'une nation qui avait donné au monde la foi en un seul Dieu, dont le plus grand document, la *Bible*, était toujours lu chaque dimanche dans chacune des églises des Alliés. Meurtre de la vérité, suppression de la connaissance du meurtre. »²¹

Lemkin, comme d'autres messagers de la mort de masse, Jan Karski ou Szmul Zygielbojm, ne peut convaincre ses interlocuteurs américains qu'il s'agit de beaucoup plus qu'un gigantesque pogrom. Et il se heurte à l'argument du refus de croire à ce qui semble être des rumeurs. Les rapports d'atrocités parvenaient de toute l'Europe occupée mais beaucoup les pensaient très exagérés. Pire, il y avait une confusion totale entre les atrocités nazies en général et la spécificité de l'extermination des Juifs. C'est ce que Raul Hilberg, bien après Lemkin, a appelé « la cécité fonctionnelle ». Aussi pendant la guerre, aux Etats-Unis, même parmi ses collègues juristes de Duke University ou du *Board of Economic Warfare* à Washington, Lemkin restait très isolé: « Je trouvais une ignorance complète de la volonté de destruction des peuples soumis à son contrôle planifiée par l'Axe. Washington ne pouvait y croire, parce que beaucoup se rappelaient comme des inventions les récits d'atrocités allemandes racontés pendant la Grande Guerre. »²² En effet, beaucoup d'Américains invoquaient le manque de témoins oculaires – ce que l'on peut appeler le syndrome de saint Thomas – et les doutes – légitimes – sur des informations en provenance de

²¹ *Ibidem.*

²² T.U., *op.cit.*

l'Union soviétique. En invoquant le poids du rejet des atrocités allemandes de la Grande Guerre, Lemkin avait perçu tôt dans la guerre ce que beaucoup découvrirait en 1945, ainsi *The Christian Century*: « Nous n'avons pas réussi à croire que les rapports sur les camps de concentration Nazis pouvaient être vrais. (...) Ils ne pouvaient être que des mensonges, comme les atrocités allemandes de la guerre précédente. »²³ En effet, comment faire passer la moindre information sur l'extermination des Juifs à tous ceux qui avaient baigné dans l'idée qu'ils avaient été abusés pendant la Grande Guerre et qu'on ne les y reprendrait plus? On sait aujourd'hui que la plupart des récits sur les atrocités de 1914-1918 étaient vrais, ou plus exactement que les mythes, comme ceux concernant les mains coupées des enfants, avaient pris dans l'après-guerre la place de la réalité, celle des meurtres et des viols de l'invasion, celle des déportations et du travail forcé du temps de l'occupation. Lemkin comme la plupart de ses contemporains croyait encore à la totale invention de certaines atrocités mais il avait bien compris, comme des témoins aussi différents que Jacques Maritain réfugié à Princeton,²⁴ l'éditeur juif Victor Gollancz en Angleterre, l'ingénieur polonais Calel Perechodnik faisant le récit de la déportation de sa famille à Treblinka,²⁵ le Cardinal Hinsley, Archevêque de Westminster ou encore Gerhardt Riegner,²⁶ qu'il fallait à la fois se défaire de la propagande et des rumeurs de la Grande Guerre et

²³ *The Christian Century*, 9 mai 1945.

²⁴ Jacques Maritain, "Anti-semitism as a problem for the Jew", *The Commonwealth*, september 25, 1942, *Oeuvres complètes*, vol 8, 1944-46, Fribourg, Editions universitaires, 1982.

²⁵ Calel Perechodnik, *Suis-je un meurtrier?* Liana Levi, 1998.

²⁶ Gerhart M. Riegner, *Ne jamais désespérer. Soixante ans au service du peuple juif et des droits de l'homme*, cerf, 1998. Il était le secrétaire du Congrès juif mondial qui envoya le premier télégramme sur l'extermination massive des Juifs.

observer ce que le même conflit pouvait faire connaître de certaines méthodes de violence et d'extermination.²⁷ C'est avec cet argument qu'il débute sa synthèse dans un article destiné à résumer pour le grand public son livre *Axis Rule*. Il commence par citer un discours du Maréchal von Rundsted « singeant le Führer » en 1943 : « L'une des grandes erreurs que nous avons faites en 1918 a été d'épargner les civils des pays ennemis, car il nous est indispensable à nous Allemands d'au moins doubler la population des pays qui nous sont contigus. Nous sommes donc obligés de détruire au moins un tiers de leurs habitants. Le seul moyen est de provoquer la famine, ce qui est dans ce cas plus rentable que les mitrailleuses. » Lemkin poursuit : « Hitler avait raison. Le crime du Reich, effacer délibérément des peuples entiers n'est pas totalement neuf dans le monde civilisé tel que nous avons appris à le percevoir. Mais il est si neuf pour l'homme réellement civilisé qu'il n'a pas de mot pour le dire. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'inventer le mot "génocide". »²⁸

- « Les dégâts et les pertes d'un génocide sont irréparables. »

Lemkin n'était pas totalement satisfait de son parcours intellectuel et de son action. Il avait pu faire inclure la notion de génocide dans l'acte d'accusation de

²⁷ Voir Annette Becker, « Suppressed memory of atrocity and extermination and the end of the two World Wars » *Lessons and Legacies VIII, International Conference on the Holocaust*, Brown University, Providence, à paraître, 2008.

²⁸ Raphael Lemkin, "Genocide, a Modern Crime", *Free World*, 1945.

Nuremberg en tant qu'assistant du juge américain Jackson, mais seul le « crime contre l'humanité » serait finalement retenu par le tribunal. Et la Convention de 1948 tardait à être ratifiée par les nations. Il se rendait compte, sans toujours se l'avouer, qu'amalgamer les Arméniens, les Polonais catholiques, les Juifs dans un même paragraphe pouvait susciter confusion et questions. Aussi, à sa manière maximaliste et encyclopédiste, il se lança dans un grand œuvre, resté inachevé, un ouvrage sur l'histoire générale des génocides, histoire universelle dont la « catastrophe génocide » formait le noyau. Ce livre comptabilisait toutes les destructions de peuples de l'Antiquité à l'époque contemporaine, des Assyriens aux Tasmaniens. Raphaël Lemkin s'y révèle un chercheur culturaliste très actuel : sa vision multidisciplinaire réunit histoire, démographie, relations internationales, anthropologie, histoire de l'art, droit, sociologie, sciences politiques, etc. La psychologie l'intéressant particulièrement, il cherche à définir les interrelations entre le groupe des victimes, celui des « génocidistes » et celui du monde extérieur. Raul Hilberg connaissait-il son manuscrit quand il créa ses trois catégories pour l'étude de la Shoah, *Victims*, *Perpetrators*, *Bystanders*, dont l'acceptation en anglais réfléchit mieux la réalité que le « témoin » de la traduction française qui prend un sens actif ?

Lemkin ne finit jamais son livre. Soixante ans après la Convention de 1948, on trouve au moins trois écoles de pensée qui se recommandent peu ou prou de son invention conceptuelle. Les tenants d'une acception très minimaliste du mot pensent que seule l'extermination des Juifs est un génocide ; ils sont aujourd'hui très

minoritaires. La position la plus répandue parmi les chercheurs est celle qui considère que le concept ne peut s'appliquer qu'au XX^{ème} siècle et probablement au XXI^{ème} siècle, qui acceptent le terme, en sus des Juifs, pour les Arméniens et les Rwandais, et parfois pour les Cambodgiens, les Bosniaques, et plus récemment les Ukrainiens. (Holodomor.) Enfin les maximalistes –avec gradations– voient des génocides dans tous les massacres commis dans l'histoire universelle ; ils sont probablement les plus proches de ce que Lemkin lui-même pensait à la fin de sa vie, mais pouvait-il, à sa mort en 1959, imaginer que les génocides qu'il étudiait pour le passé se renouvelleraient dans le futur et que le mot lui-même deviendrait un enjeu politique parfois dramatique dans notre monde contemporain ?

Son legs principal, outre sa création du concept –sinon sa définition restée problématique– est qu'une telle extermination– humaine, culturelle, religieuse –était impossible à réparer, impliquant qu'en faire son deuil l'était aussi. « Après une guerre, même perdue, une nation peut reconstruire ses ressources techniques et financières, recommencer une nouvelle vie. Mais ceux qui ont été détruits dans un génocide sont perdus pour toujours. On peut réparer les pertes d'une guerre, les pertes d'un génocide sont irréparables. »²⁹

²⁹ Archives Lemkin de la *New York Public Library*. Microfilm 2, 1950.

